

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2020

Formation Aide-soignant-e

Situé à Bourg à proximité du centre ville, de la gare SNCF et des dessertes de car, le Lycée Professionnel Marcelle Pardé vous accueillera pour la prochaine rentrée scolaire.

L'entrée des visiteurs (familles, parents) se fait par le n°47 avenue Alsace Lorraine.

En revanche, quel que soit le lieu de déroulement des cours, **l'entrée et la sortie des élèves** s'effectuent par **l'esplanade**, rue Ampère.

I - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les dossiers d'inscription **complets** (voir fiche récapitulative) seront rapportés au bureau de l'IFAS, auprès de la formatrice :

Jeudi 2 juillet 2020 entre 9h - 12h / 13h - 15h

En cas d'impossibilité, l'accueil sera assuré sur rendez-vous. Appeler le **04.74.32.76.75 poste 205**.

II - RENTRÉE DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANT-E-S

Mardi 1er septembre 2020 08h - 12h et 13h - 15h (présence impérative)

Cette première journée sera consacrée à l'accueil sous la conduite du formateur.

L'emploi du temps sera communiqué et le livret de stage remis. L'établissement sera présenté. Le règlement intérieur, base des principes de la vie collective dans le lycée, sera explicité et commenté.

Aucune absence ne sera acceptée. En cas de difficulté exceptionnelle, l'élève aide-soignant-e sera tenu-e de présenter un justificatif écrit et ne pourra intégrer la classe qu'après entretien avec le Proviseur.

III - FOURNITURES - LIVRES - ÉQUIPEMENT

Les informations concernant la tenue professionnelle vous seront données par la formatrice à la rentrée

Bibliographie obligatoire

Démarche de soins de l'Aide Soignant

Auteurs : Jacqueline NAZE / Jocelyne-Hélène NEROT

Editeur : ESTEM

IV - SERVICE D'HÉBERGEMENT ET ACCES À L'ÉTABLISSEMENT « à la carte »

La carte Pass' Région sert à accéder à l'établissement et à la demi-pension. Sauf pour ce qui concerne les élèves issus de TASSP du LP Pardé, cette carte doit être obligatoirement demandée dès connaissance de l'admission à l'IFAS (voir la procédure ajoutée en pièce jointe). L'élève doit la faire recharger auprès du service intendance **au tarif de 3.93 € le repas** et peut ensuite déjeuner quand il ou elle le souhaite.

Les repas sont payables d'avance. Pour cela, la carte doit être créditée :

- En utilisant le lien de télépaiement présent sur l'ENT du lycée (pour les nouveaux élèves, cette possibilité sera accessible qu'à partir du mois de septembre)
- En déposant un chèque dans la boîte aux lettres du service d'Intendance. Au verso du chèque indiquer : NOM, Prénom de l'élève, Classe.

- En espèces auprès de la secrétaire d'Intendance qui remet alors une quittance.

Chaque jour sur la badgeuse, lors de votre passage au self, vous pourrez prendre connaissance du solde de votre crédit repas. **Veillez à réapprovisionner votre carte lorsqu'il vous reste 2 repas (les encaissements ne se font que le matin de 8h à 13h).**

ATTENTION : Lors de l'inscription, vous pouvez remettre **60 € (de préférence par chèque)** pour alimenter votre « compte » (demi-pensionnaires) et ainsi assurer votre accès au self le jour de la rentrée.

V - BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES RÉGIONALES

Les élèves aide-soignant-e-s peuvent bénéficier :

- d'une bourse spécifique (vous pouvez déposer une demande dès que vous avez connaissance de votre admission en formation en vous connectant sur le site de la Région Rhône Alpes : <http://aidesfss.auvergnerhonealpes.fr/>. Le Code de l'établissement à utiliser : ETAB 88)
- d'un fonds d'aide d'urgence (voir sur <http://aidesfss.auvergnerhonealpes.fr/>)

V - INFIRMERIE - PROBLÈMES MÉDICAUX

Le service d'infirmerie est à votre disposition dès le jour de la rentrée.

- Les élèves aides-soignant-e-s sont invité-e-s à signaler à l'infirmière tout problème d'ordre médical les concernant (voir fiche d'urgence infirmerie).
- Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, etc...) devront être pris en dehors des heures de cours.

VII - PERMANENCES de l'ASSISTANTE SOCIALE, de la CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Les informations seront accessibles à partir de la rentrée scolaire.

BOURG en BRESSE, le 19 juin 2020

Le Proviseur,
C. ROCHAS

**RAPPEL : l'inscription définitive est subordonnée à la réussite au Bac Pro.
Pensez à fournir votre relevé de notes immédiatement dès réception.**